

Cernay



Michel Sordi.

Maire de Cernay - 10 780 habitants en 2006 - depuis 1995, Michel Sordi briguera un nouveau mandat. Né en novembre 1953 à Mulhouse, celui qui est également député depuis juin 2002 espère rééditer dans sa ville son score des dernières législatives (64,48 % des voix au premier tour). Face au maire sortant UMP, la gauche sera présente mais est plus que jamais divisée dans sa tentative pour constituer une liste.

Wittelsheim



Denis Riesemann.

Denis Riesemann est le maire de Wittelsheim (10 226 habitants au recensement de 1999) depuis mars 2001. S'il a annoncé qu'il serait candidat aux élections cantonales dans le secteur de Cernay et du Bassin potassique, il ne lâche pas pour autant sa commune et briguera un nouveau mandat. La bataille pour la ville pourrait être animée car des listes alternatives — composées de plusieurs élus du conseil municipal actuel — fourbissent leurs armes.

Saint-Amarin



Charles Wehrlen.

Charles Wehrlen est maire de Saint-Amarin depuis mars 2001. Une commune dont la population était estimée, en 2006, à 2 486 âmes. Âgé de 58 ans (il les aura début décembre), il est en retraite depuis peu. Et compte bien utiliser ce temps disponible pour continuer à agir au mieux pour sa commune. Il se présentera en mars pour briguer son deuxième mandat.

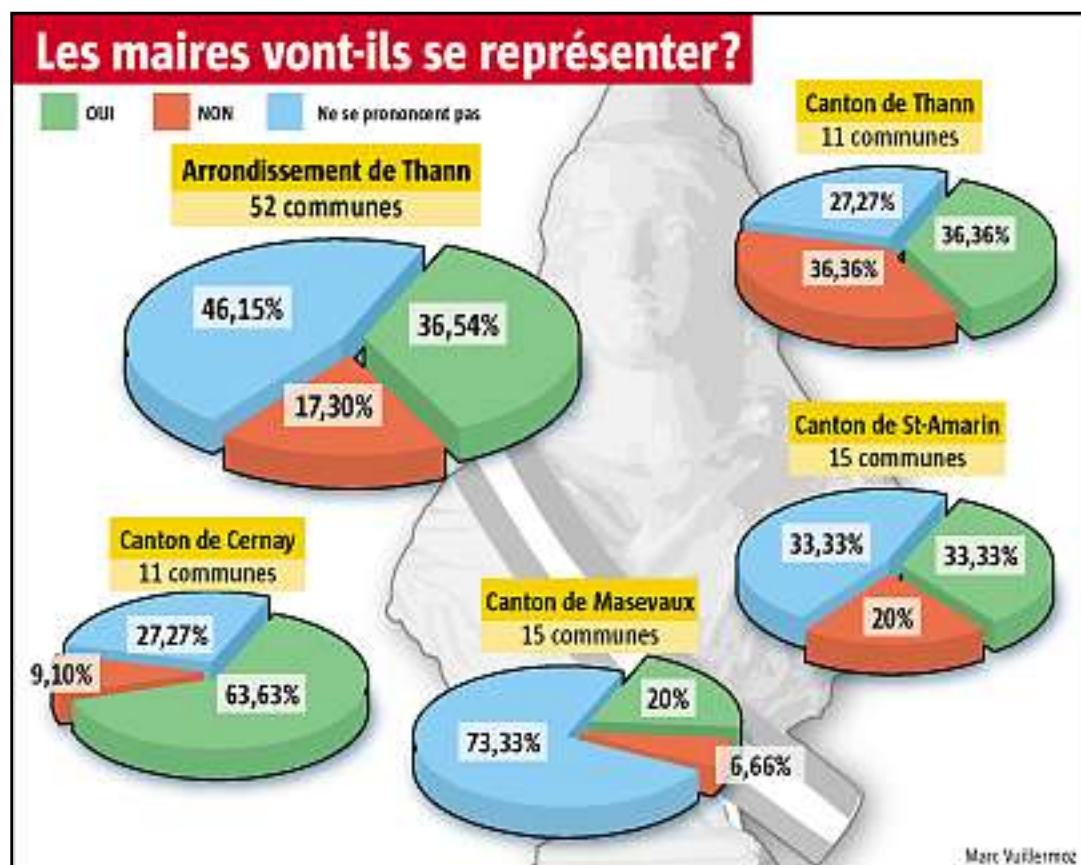
Élections municipales Un tiers des maires se représente

Les maires de l'arrondissement de Thann souhaitent-ils se représenter aux prochaines élections municipales? Plus de la moitié des « sortants » ont déjà arrêté leur choix.

Temps fort de la vie démocratique locale, les élections municipales auront lieu les 9 et 16 mars prochain. À quatre mois du scrutin, plus d'un maire de l'arrondissement de Thann sur deux a déjà fait son choix. Plus d'un tiers des « sortants » souhaite d'ores et déjà se représenter. Pour 17 %, c'est « non », il n'y aura pas de nouveau mandat. Enfin, 46 % sont encore dans l'expectative.

À noter la très grande disparité entre les quatre cantons de l'arrondissement, entre les zones plus urbanisées et celles des deux vallées. Près des trois quarts des élus des cantons de Thann et de Cernay se prononcent ouvertement sur leur choix futur. La proportion est inverse dans le canton de Masevaux où près des trois quarts des maires ne jugent pas encore opportun d'annoncer leur choix. Situation intermédiaire dans le canton de Saint-Amarin. Là, un peu plus d'un maire sur deux s'exprime.

Chez les élus qui envisagent de rempiler (63 % des maires du canton de Cernay, 36 % dans le



canton de Thann, 33 % dans celui de Saint-Amarin et 20 % dans le canton de Masevaux) c'est surtout l'envie de poursuivre l'action engagée qui domine. Ces élus ont souvent du temps à consacrer à la fonction de premier magistrat et ils se sentent bien dans leurs habits de maire.

Dans la catégorie des maires qui envisagent de passer la main (36 % des « sortants » dans le canton de Thann, 20 % dans le

canton de Saint-Amarin, 9 % dans le canton de Cernay et 6 % dans celui de Masevaux) les explications sont de plusieurs ordres. Il y a d'abord l'âge, qui fait renoncer certains. Il y a aussi la durée aux affaires communales — parfois plus de trente ans — qui incite les plus anciens à laisser la place. Il y a enfin l'activité professionnelle, souvent jugée incompatible avec le nécessaire investissement qu'implique la fonction de maire.

Chez les indécis, enfin, deux grandes familles : ceux qui considèrent qu'il est trop tôt pour se prononcer. Et ceux qui souhaitent consulter leur conseil municipal et mettre sur pied un projet avant d'officialiser une nouvelle candidature.

Un dossier réalisé par Marie Blutte, Laurent Bodin, Isabelle Bollène, Édouard Cousin et Séverine Depond

Thann



Jean-Pierre Baeumler.

Né en juillet 1948 à Oberbruck, Jean-Pierre Baeumler est maire de Thann depuis 1989. La commune compte, selon l'estimation de 2003, 8145 habitants. Si des rumeurs ont couru, un temps, sur un possible retrait du premier magistrat de la cité de Saint-Thiébaud, il n'en est plus question. Jean-Pierre Baeumler se présentera de nouveau en mars prochain. Il devrait trouver sur sa route l'opposant de longue date Eugène Schnebelen.

Masevaux



Paul Kachler.

Paul Kachler est maire de Masevaux depuis 1983, et s'interroge, au bout de 25 ans, sur l'opportunité de repartir pour un nouveau mandat. On le dit tenté... s'il repart à la bataille, il trouvera face à lui une liste à sensibilité de gauche conduite par le socialiste Franck Dudit, mais sans doute aussi une liste issue de la majorité municipale actuelle. Bref, les élections s'annoncent intéressantes, d'autant que les électeurs n'auront plus le droit de barrer des noms sur les listes, Masevaux ayant franchi le seuil des 3500 habitants (3603).

Blog

Réagissez !

Ce dossier vous inspire un commentaire, réagissez sur le blog du journal « L'Alsace » à l'adresser suivante : <http://blogs.alsapresse.com/>

L'intercommunalité : enjeu « caché » des municipales ?

L'intercommunalité, « enjeu caché » des élections municipales ? C'est la thèse que défend l'universitaire Pierre Sadran, professeur à Sciences-Po Bordeaux. Selon lui, « c'est de plus en plus au niveau intercommunal que se prennent les décisions les plus lourdes de conséquences et que se gèrent les budgets d'investissement les plus importants ».

Alors que la décentralisation a largement accru les responsabilités des collectivités territoriales, les structures communales sont restées aussi éparpillées qu'auparavant, la France étant toujours et encore « le champion du morcellement communal ». Enjeu « caché » toutefois « parce qu'aujourd'hui encore, ce sont les communes qui conservent le monopole de l'élection directe des représentants ».

Autre question : les résultats des élections municipales risquent-ils de faire changer les équilibres intercommunaux. Que pensent les présidents des quatre communautés de communes de l'arrondissement de Thann ?

Roger Gaugler, président de la Communauté de communes de la Doller et du Soultzbach, est le seul, dans le Pays Thur Doller, à n'être en même temps ni le maire de la ville principale (Thann et Cernay) ni conseiller général (Saint-Amarin). Il est même le maire du plus petit vil-

lage de la vallée ! Un paradoxe qu'il explique par son rôle « d'ancien » et membre fondateur de l'intercommunalité. On peut y ajouter son aptitude à rassembler et dégager des consensus.

Pour lui, l'intercommunalité, c'est tout bénéfique pour les maires, même s'ils y sacrifient un peu de pouvoir : « l'intercommunalité est devenue un enjeu primordial de l'aménagement du territoire, explique-t-il. Nos communes sont trop petites pour mener seules une vraie politique économique, sociale, touristique... En tant que maire de Sickert, je suis heureux que mes concitoyens bénéficient du périscolaire, du multiaccueil, du câblage très haut débit, des emplois de la zone industrielle... »

Il ne redoute pas le résultat des futures municipales « Les décisions sont collégiales, nous essayons toujours de dégager un consensus pour que chaque commune s'y retrouve. Il n'y aurait aucun sens à transformer la communauté de communes en foire d'empoigne pour des postes à prendre. »

« Pas de gros bouleversements »

À l'échelle du Pays de Thann, le président de la communauté de communes, Jean-Pierre Baeumler, estime que le résultat des prochaines élections

« ne devrait pas entraîner de gros bouleversements ». Parmi les nouveautés : la prise en compte de la compétence « petite enfance » à l'échelon intercommunal. « Il appartiendra à la nouvelle assemblée de gérer cette nouvelle compétence. Il faut en effet reconnaître que la réponse était insatisfaisante à l'échelon communal. Les plus petites communes n'avaient en effet pas la possibilité de répondre à cette attente forte de la part des familles ».

Pas de perte de pouvoir des maires

Est-ce que les communautés de communes empiètent sur les prérogatives des communes et prennent le pas sur les conseils municipaux ? Le président de la Communauté de communes du Pays de Thann répond non, forcément. « On gère à l'échelon intercommunal ce qui relève du bassin de vie : l'action économique, l'eau, l'assainissement... Des dossiers auxquels on ne peut répondre au mieux qu'à l'échelon intercommunal ». Pour le président de la Communauté de communes de Cernay et environs, Michel Sordi, il est difficile de répondre à cette question tant « qu'on ne connaît pas les élus qui vont sortir ». L'important est d'avoir « une équipe qui partage l'esprit communautaire. Il n'y a aucune raison pour que les élections muni-

pales changent cet esprit. » Pour Michel Sordi, « ces élections ne devraient pas remettre en cause le bon fonctionnement de la communauté de communes. Ce sera lié à l'esprit des hommes et des femmes élus » en mars 2008. Un nouveau congrès des élus devrait se tenir à la suite de ces élections. Son objectif : « présenter les enjeux, les stratégies et les perspectives de la communauté de communes dont les compétences se sont élargies avec le secteur de la petite enfance, les ambitions culturelles et environnementales ».

François Tacquard, président de la communauté de communes de la vallée de Saint-Amarin, ne croit pas à une perte de pouvoir des maires. « Déjà, parce que les maires sont membres des communautés de communes et sont donc partie prenante de toutes les décisions. Et puis, ils ont encore beaucoup de compétences en matière d'urbanisme, d'éducation, de voirie, de vie associative et culturelle, mais aussi en ce qui concerne la gestion du patrimoine, qu'il s'agisse de forêts ou de bâtiments. Les maires ont toujours le pouvoir d'animation locale. En fait, il y a un vrai partage des tâches. Et la tendance est vraiment à un renforcement du couple : la communauté de communes applique les initiatives communales. »

Les élections en pratique

Les élections municipales se dérouleront les 9 et 16 mars 2008. Prévu à l'origine en 2007, ce scrutin a été décalé d'un an. L'année dernière a en effet été riche en élections (présidentielle et législatives notamment). Le mandat des maires élus en 2001 a donc été prolongé d'un an. À noter par ailleurs que les 9 et 16 mars, les Français éliront également leurs conseillers généraux à l'occasion des élections cantonales.